



Remboursement d acompte -chiot

Par **nadia79**, le **28/02/2011** à **11:57**

Bonjour,
Le 26 janvier j ai téléphoné pour une annonce pour un chiot-la personne que j ai eut m a dit qu il lui restait qu une femelle que la mère était visible etc -je lui aie demandé si c était bien le chiot de l annonce ,il m'a dit oui.je réserve la chiot en envoyant 150euros
.rnrnQuelques jours plus tard je demande des nouvelles et photos du chiot-là je constacte que c'est un autre chiot que je vois,je laisse un mail pour savoir et je téléphone-la personne ne comprend pas et me dit qu elle va me rembourser ,me laisse jusqu'au soir pour réfléchir si je prends ou non le chiot-rnrnAu soir ,j envoie la copie de leur annonce, sans dire si je garde ou non cette chiot-et elle me dit que c'était un male et qu elle me remboursera fin du mois .(c'est elle qui prend l initiative du remboursement ce qui est très bien pour moi dans le fond)...nous sommes à la fin du mois le 26 février et je reçois un mail me disant que le chèque sera renvoyé plus tard car des personnes vont acheter ce chiot à ce moment là (mi mars)rnrnJe lui répons qu elle m avait dit fin février (l envoie et encaissement)et que j ai trouvé un chiot et que j y allais le 2 mars ,sauf que j ai besoin de ces 150 qui fait partie de mon budjet que j avais mi de coté pour l achat d un chiot.rnelle me répond que je dois m estimer heureux qu elle m envoie le chèque plus tard car elle n est pas obligée de le faire car "on" s'est désisté (sauf que c est elle qui a prit la décision du remboursement, à aucun moment j ai prononcé que je ne voulais plus du chiot-).rnrnSachant qu il n y a pas de contrat entre nous signé pour l acompte /qu il y avait écrit "fin du mois" /qu il y a eut erreur sur le chiot/que c est elle qui a décidée du remboursement ,je voudrai savoir ce que je peux faire ? pour avoir ce remboursement au plus vite et que faire si au final elle ne veut plus ? merci à vous

Par **nadia79**, le **05/03/2011** à **09:52**

(merci du MP)rnrnj 'ai donc envoyée un courrier pour mise en demeure -que j'ai envoyée le 1 er

mars-(pour que ce soit réglé avant le 8)hors je m 'apperçois que cette personne refuse -je pense- d'aller chercher ce courrier car cela fait 3 jours qu'il est en attente -(je l'ai avertie quand même avant par mail la veille-que je pouvais lui faire une mise en demeure -elle m'a répondu qu'elle maintenait ses dires -c'est elle qui décide du jour d'envoi --si elle l'envoie!car j'ai quand même des doutes)rnque ce passe-t-il si elle refuse vraiment ce courrier?puis-je quand même la poursuivre devant le tribunal ?et qui dois-je voir plus exactement ? merci